



Paris, le 11 avril 2011

Monsieur Jean-Régis BORIUS
Préfet de Saint-Pierre et Miquelon
Place Lieutenant Colonel Pigeaud

97500 SAINT-PIERRE

Objet : SPM SEAFOODS

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 08 avril dernier, vous souhaitez que je m'exprime sur la façon dont j'envisage la défense des intérêts du pôle de Saint-Pierre et la sauvegarde des emplois.

Les salariés demandant des élus une position officielle quant à leur emploi, c'est à eux seuls en premier lieu que j'adresserai ma réponse, vous en aurez bien évidemment une copie.

Par ailleurs, alors que les salariés veulent que les élus « *adoptent une position officielle quant à la défense des intérêts du pôle pêche de Saint-Pierre, et particulièrement, quant à la sauvegarde de l'emploi des salariés de ce pôle* », je constate que l'Etat demande habilement de quelle façon nous devrions préserver l'emploi ; en bref vous transformez leur requête et demandez d'ores et déjà aux élus la solution que l'Etat refuse de mettre en place pour sauvegarder l'emploi local dans ce dossier, dont acte. Ce n'est à ce stade pas rassurant pour la suite.

Ceci étant dit, quelques considérations sur ce dossier, dans sa phase actuelle, me paraissent devoir être mises en évidence.

Vous avez initié il y a quelques mois un certain nombre de rencontres périodiques sur ce dossier avec les financeurs et les responsables de l'entreprise afin d'envisager la meilleure manière de poursuivre son développement, ces rencontres étaient liées aux difficultés que SPM SEAFOODS rencontraient. Plusieurs demandes ont notamment été formulées à l'entreprise afin d'avoir une meilleure connaissance des difficultés pour mieux y répondre. Cela a permis notamment l'attribution d'une subvention par l'Etat à hauteur de 300K€.

Je qualifierai ces réunions de CODEFI dans sa composition et ses perspectives. Différents mécanismes destinés à répondre aux entreprises en difficultés ont été évoqués. L'objectif affiché était alors d'aider l'entreprise à faire face à ses engagements, la Banque ayant à ce sujet rappelé qu'un manque de visibilité ne permettrait pas la mise en place de solutions pérennes même si elle avait été un partenaire de la première heure.

La direction de SPM SEAFOODS a répondu de manière très précise à ces différentes demandes puisqu'elle a fourni un nouveau business plan affiné après une année d'analyse de l'exploitation. Ont ainsi successivement été fournis : un plan de trésorerie à 3 mois jusque fin mars 2011, un nouveau plan d'affaires présenté le 18 janvier 2011, puis fin janvier un calendrier d'exploitation ainsi qu'un plan de trésorerie cette fois-ci sur 24 mois.

La société SPM SEAFOODS est le plus important employeur de l'Archipel avec 43 permanents, l'effectif étant monté jusqu'à 90 personnes à l'été 2010. Fort de l'importance de cette structure pour notre Archipel, vous avez stipulé dans la convention de financement signée avec l'entreprise que « *Dans le but de préserver l'emploi et la poursuite de l'activité de l'entreprise, essentielle à l'équilibre de l'ensemble du secteur halieutique de l'archipel et au bon déroulement de la campagne de pêche 2011, l'Etat a décidé d'accompagner la société SPM Seafoods International dans sa phase de restructuration, le temps que son plan d'affaires basé sur la diversification de l'exploitation puisse être mis en œuvre et que des perspectives positives s'offrent ensuite à l'entreprise* ».

Fin février, la position de l'Etat était donc la continuité de son soutien à cette entreprise, était-ce choquant ? Non, au regard de ce qui peut se faire par ailleurs et lorsqu'on connaît l'enjeu que représente le pôle de Saint-Pierre pour la filière pêche du territoire.

Dans cette convention, l'Etat s'engageait à « *diligenter à ses frais un audit portant sur la situation de l'entreprise et sur la viabilité de son plan d'affaires* ». Cet audit a été diligenté par l'Etat sur place entre le 14 et le 18 mars. J'ai fait remarquer aux auditeurs que le pôle de Miquelon, dont le modèle économique est différent (contrats saisonniers faiblement rémunérés) de celui de Saint-Pierre, est également déficitaire. Une approche de la filière complète me paraissait indispensable, c'est un regret.

Cet audit, qui est « soi-disant » en cours de rédaction, aurait dû être remis, aux dires de la Conseillère Technique, Mme Isabelle RICHARD, définitivement pour le 15 avril 2011. « Etrangement », alors que l'on pouvait espérer un compte rendu avec les élus le mercredi 13 avril prochain (cf. votre échange téléphonique avec Mme Isabelle RICHARD sur ce sujet en particulier et l'annonce faite aux salariés à la Préfecture), vous annoncez finalement aux salariés, en fin de semaine, que le rapport ne serait pas disponible avant la semaine du 20 avril. Je trouve cela pour le moins surprenant et j'ai presque envie de dire que cette nouvelle annonce est intervenue après que l'entreprise ait émis l'hypothèse d'un dépôt de bilan quelque peu retardé car dans toute hypothèse, le tribunal n'appellera ce dossier en première instance que le 18 mai prochain. Cela relève plus d'une stratégie de gestion de crise qu'autre chose.

Si le plan d'affaires est viable (l'audit doit se prononcer sur cela également), d'un point de vue de l'exploitation de la ressource, nous ne savons toujours pas si le pôle de Saint-Pierre pourrait, quels que soient les scénarii retenus, être équilibré financièrement et ce même avec des conditions sociales diminuées. A l'heure où le Sénateur, le Député et l'Etat plaident pour une solution retenant des contrats saisonniers sur le pôle de Saint-Pierre, personne n'a fait l'exercice d'étudier le point mort dans cette hypothèse, ce qui me paraît relever d'une démarche économique élémentaire au regard de la ressource existante pour les deux pôles.

Etant donné la structure du pôle de Saint-Pierre, bien différente de celle du pôle de Miquelon, aucun des décideurs n'a la certitude du seuil de rentabilité cible. Il me semble que c'est prendre là un bien grand risque sans visibilité sauf à ce que l'audit, dont je ne connais pas les conclusions et préconisations, apporte une telle réponse.

Pourtant, l'Etat a indiqué à SPM SEAFOODS qu'il ne lui était plus possible de poursuivre son soutien et qu'elle devait déposer rapidement son bilan.

Vous m'avez informé qu'une restitution orale de l'audit par les auditeurs avait eu lieu à Paris le 30 mars dernier.

Ce revirement de situation, et je partage ici le sentiment de ma collègue Maire de Saint-Pierre, est pour le moins surprenant étant entendu que selon vous, l'audit devait en principe étudier la situation mais également faire des propositions. En d'autres termes, l'Etat s'est engagé par convention, et par une simple déclaration se défait de celle-ci d'une manière précipitée et assez peu orthodoxe de mon point de vue.

Pour l'Etat (cf. mon entretien téléphonique avec Mme ISABELLE RICHARD le lundi 04 avril 2011), le dépôt de bilan est inévitable, j'ai presque envie de dire souhaité, tant la rapidité de la décision et votre insistance me surprennent.

Je ne suis pas persuadé que vous ayez mesuré les conséquences dramatiques d'un arrêt du soutien apporté à l'entreprise et je me permettrai donc de vous faire un bref aperçu à court terme, afin que tous ceux qui prônent un autre modèle économique avec la ressource actuelle, et je n'en fais pas partie, aient bien à l'esprit ce qui va survenir sur ce territoire.

En cas de dépôt de bilan et sans soutien de l'Etat, la liquidation de l'entreprise est l'issue la plus probable, cela impliquera :

- pour l'Etat l'équivalent de 2 M€ de coût social (AGS, cf. estimation rapport COFREPECHE de 2007),
- pour notre économie locale, en l'absence d'actifs d'exploitation (la SEAML SIFPA en étant propriétaire), une fragilisation de certaines entreprises créancières de SPM SEAFOODS qui ne seront jamais payées ;
- une perte de l'agrément sanitaire de la société, donc aucune chance pour celui qui viendrait derrière d'exporter pendant de nombreux mois (impliquant des problèmes de trésorerie importants),

- aucune activité sur le pôle de Saint-Pierre avant de nombreux mois, voire rien avant fin 2011 (cf. délais de la procédure, hypothèse ou pas d'une nouvelle structure, avancement dans la saison...), certains le souhaitent peut-être stratégiquement ;
- des difficultés pour l'ensemble de la filière : les pêcheurs artisans seront-ils condamnés à livrer les quotas français au Canada ? Dans quelles conditions le pôle de Miquelon pourra-t-il faire face à la demande et en a-t-il le désir ?
- du fait des délais de procédure judiciaire longs, on sait aux dires des magistrats que le dossier ne sera évoqué que le 18 mai prochain, les quotas français devront être alloués, comment allez-vous les « récupérer » par la suite si le pôle de Miquelon renforce son activité grâce à cela ?
- des difficultés sociales à très court terme pour les salariés et leurs familles en termes de pouvoir d'achat,
- une quasi impossibilité de « reprendre » ces mêmes salariés à court ou moyen terme en raison du niveau de prise en charge des Assedic (pendant 2 ans, quel intérêt de revenir pour un niveau salarial bas alors que cette prise en charge leur assurera encore quelques mois plus « intéressants »),
- une déperdition incontestable d'un savoir-faire historique,
- en cas de reprise sans soutien public, des conditions sociales désastreuses pour les salariés impactant directement l'économie locale par voie de conséquence,
- une dégradation de la relation diplomatique avec le Canada, car avec l'issue qui se dessine, inutile de prôner pour une coopération régionale en matière économique avec le Canada, cela restera un vœu pieux,
- une possible concentration des deux pôles par le même opérateur, est-ce souhaitable ? Ma collègue Karine CLAIREAUX, Maire de Saint-Pierre ne le souhaite pas, je me rallie à cette idée,
- une méfiance des banquiers à l'égard de l'ensemble de la filière n'incitant pas à nouveau à s'exposer, cela impliquera donc des difficultés bancaires pour un nouvel arrivant.

Comment l'Etat envisage-t-il de rebâtir cette filière ? Une nouvelle mission ? Il y en a tant eu. Quelle est réellement l'ambition de l'Etat ? Certains de mes compatriotes se demandent même quelle est la réelle volonté de l'Etat à l'égard de Saint-Pierre et Miquelon ? Comment l'Etat va-t-il préserver les emplois actuels de SPM SEAFOODS ? (vous connaissez la réponse à cette dernière question mais n'hésitez pas à faire espérer aux salariés un sort plus favorable que la perspective du chômage).

Tous les doutes sont permis et il n'est besoin que d'observer la manière dont l'Etat dispose des quotas à Saint-Pierre et Miquelon : aucune approche économique des business plan des demandeurs, réaction sous la pression de chacun des pôles.

Le Conseil Territorial ne sera pas le responsable de la situation désastreuse vers laquelle vous menez cet Archipel sur la filière pêche. Croire (ou faire croire) que vous réussirez à trouver un projet économique, sans soutien public, tout aussi ambitieux avec un volet social équivalent relève soit de la naïveté, soit d'une stratégie bien mystérieuse.

Si le Conseil Territorial a soutenu ce projet à hauteur de 2,3 M€, c'est parce qu'il présentait une nouvelle dynamique pour la filière et que l'approche de ses porteurs alliait à la fois économie (avec une approche favorisant à terme du produit de qualité valorisé localement avec des apports extérieurs grâce notamment à des partenariats canadiens) et social. Quand nous avons décidé de nous engager dans ce dossier, nous avons préservé l'emploi local, aujourd'hui certains sont prêts à faire le contraire.

Je laisse le soin à l'Etat et aux Parlementaires de proposer LA « remise à plat » (terme utilisé par la Députée qui plaide la même chose que l'Etat : aller vers une solution ne retenant aucun volet social) de cette filière historique. Elle sera malheureusement synonyme d'appauvrissement du territoire sans aucune ambition en termes de développement de nouveaux produits, si les moyens n'y sont pas mis.

La SAEML SIFPA, dont je suis à l'origine, est propriétaire des actifs du pôle de Saint-Pierre, elle les mettra donc à disposition d'un opérateur potentiel.

A l'heure où les finances publiques de l'Etat sont exsangues et que le gel des dotations des collectivités est de rigueur, je ne vois pas quels sont les moyens financiers (mis à part 1 M€ alloué à la SAEML SIFPA) que l'Etat pourra mettre face à un projet qui va nécessairement demander un soutien public fort ? Sur le dossier actuel, nous n'avons pas réussi à obtenir un engagement pluriannuel contractualisé, comment y parvenir aujourd'hui ?

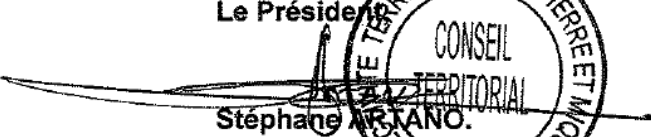
C'est pourquoi je vous demande en urgence :


- A ce que l'audit sur SPM SEAFOODS soit restitué avec notamment une appréciation sur le plan d'affaire de l'entreprise d'un point de vue halieutique. Vous aviez eu l'accord de Paris pour une présentation rapide ; cette mascarade a assez duré,
- A ce que l'Etat mobilise le CODEFI pour que toutes les solutions de soutien soient envisagées en mobilisant tous les dispositifs existants et ceci conformément à la convention signée avec SPM SEAFOODS qui prévoyait un accompagnement le temps nécessaire à la restructuration de la société qui aura aussi à faire des choix en interne,
- A ce que ce CODEFI, conformément à ce que prévoit la convention de subventionnement que vous avez signée avec SPM SEAFOODS, mette en évidence sur la base de l'audit réalisé, les décisions internes que devra prendre l'entreprise pour assurer la viabilité de son projet.

- A ce qu'en fonction de ces consultations, des moyens financiers exceptionnels soient mis en place afin de préserver le pôle de Saint-Pierre avec la signature d'une convention d'accompagnement engageant aussi bien l'Etat que la Société.

Comme vous le savez, je suis actuellement en mission à Paris, je ne manquerai pas d'évoquer avec le Ministère de l'Outre-Mer ce dossier.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président

Stéphane ARJANO.



Copie :

Mme Marie-Luce PENCHARD, Ministre de l'Outre-Mer,
Mr François FILLON, Premier Ministre,
Mr Claude GUEANT, Ministre de l'Intérieur,
Mr Olivier BIANCARELLI, Conseiller Technique auprès du Président de la République,
Personnel de SPM SEAFOODS,
Mr Dannie HANSON, PDG de SPM SEAFOODS.